

## Respecter les obligations d'hygiène et de sécurité alimentaire

### Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

2 jours - 14 heures

#### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Mieux connaître la réglementation applicable aux entreprises artisanales de l'alimentation
- Prendre en compte les obligations en matière d'hygiène et de sécurité des produits alimentaires
- Répondre à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire ( règlement CE N°852/2004)
- Répondre à l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et l'arrêté du 5 octobre 2011

#### PROGRAMME

- Réglementation communautaire et nationale : paquet hygiène, GBPH
- Enjeux de la sécurité sanitaire des aliments : danger microbien, chimique, physique, biologique, TIAC
- Analyse des dangers : principe et mise en place du HACCP
- PMS : bonnes pratiques d'hygiène pour le personnel et les locaux, autocontrôles, nettoyage, désinfection, traçabilité
- Contrôles officiels

#### MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel ou à distance (classe virtuelle et e-learning tutoré par un expert métier)
- Modalités pédagogiques : Echanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique, cas réels d'entreprises, co construction.
- alternance d'apports théoriques et pratiques.

#### FORMATEUR (présentiel) et TUTEUR (e-learning)

Formateur et tuteur expert alimentaire

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis par le formateur (tour de table et exercices)
- Evaluation de satisfaction

#### ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation; gestion du handicap y compris cognitif) à définir avec le service formation.

#### LES +

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation : exemples pratiques et concrets.
- Fiches techniques remises
- Taux de satisfaction : [voir site internet](#)

#### PUBLIC

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e), ou demandeurs d'emploi remplissant les conditions d'entrée (pré requis)

PRÉREQUIS      Aucun

#### LIEU / DATES / HORAIRES

- **En présentiel** : [Voir notre site internet](#)
- **En classe virtuelle** :
  - 5 et 6 février 2024
  - 23 et 24 mai 2024
  - 12-19 septembre 2024
  - 25-26 novembre 2024
  - 10 et 11 décembre 2024
- **En e-learning tutoré**

#### TARIF

- **En présentiel ou classe virtuelle** : 448 € nets de TVA
  - **En e-learning tutoré** : 420€ nets de TVA
- Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

#### DÉLAI D'ACCÈS

**En présentiel ou classe virtuelle**: Date limite d'inscription: 8 jours avant la date de démarrage de la formation.  
Effectif mini-maxi : 7 - 12 personnes

**En e-learning tutoré**: entrée sortie permanente.  
Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage: non concerné

#### CONTACT :

CMA Lyon-Rhône  
10 rue Paul Montrouchet 69002 Lyon  
04.72.43.43.00  
[E-formation@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:E-formation@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## Respecter les obligations d'hygiène et de sécurité alimentaire Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale 2 jours - 14 heures

### MODALITES FORMATION A DISTANCE

- PC équipé de CHROME ou FIREFOX à jour avec une connexion internet.
- Micro et haut parleur.
- Casque audio conseillé.
- Webcam
- Adresse mail consultable

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation à distance: Outils identiques à la modalité en présentiel réalisé à distance.

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire ZOOM ou TEAMS et le cas échéant, plateforme LMS spécifique.

Contact technique e-learning : [supportdigital@cma-france.fr](mailto:supportdigital@cma-france.fr)

Contact technique classe virtuelle: référent CMAD

### LES +

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation : exemples pratiques et concrets.
- Fiches techniques remises
- Taux de satisfaction : [voir site internet](#)

### PUBLIC

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e), ou demandeurs d'emploi remplissant les conditions d'entrée (pré requis)

PRÉREQUIS      Aucun

### LIEU / DATES / HORAIRES

- En présentiel : [Voir notre site internet](#)
- En classe virtuelle :
  - 5 et 6 février 2024
  - 23 et 24 mai 2024
  - 12-19 septembre 2024
  - 25-26 novembre 2024
  - 10 et 11 décembre 2024
- En e-learning tutoré

### TARIF

- En présentiel ou classe virtuelle : 448 € nets de TVA
- En e-learning tutoré: 420€ nets de TVA  
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

### DÉLAI D'ACCÈS

En présentiel ou classe virtuelle: Date limite d'inscription: 8 jours avant la date de démarrage de la formation.  
Effectif mini-maxi : 7 - 12 personnes

En e-learning tutoré: entrée sortie permanente.  
Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage: non concerné

### CONTACT :

CMA Lyon-Rhône  
10 rue Paul Montrouhet 69002 Lyon  
04.72.43.43.00  
[E-formation@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:E-formation@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.